

15.

Informations importantes pour l'expert

1. Vous pouvez **importer** cet imprimé aussi sous l'adresse Internet de la **Bezirksregierung Düsseldorf (<http://brd.nrw.de>)** et le **remplir sur l'ordinateur**. Après avoir composé l'adresse Internet, vous trouverez cet imprimé sous **Aufgaben, Abteilung 1, Dezernat 15 Wiedergutmachung, Vordrucke, Kurgutachten**.
2. Veuillez faire remarquer au requérant que ce n'est que la Bezirksregierung Düsseldorf qui décidera de l'autorisation de faire une cure ainsi que de la nature, du lieu, du début et de la durée de celle-ci, et que pour cette raison ni le médecin-conseil ni d'autres services ne pourront se prononcer envers lui à ce sujet.
3. Etant donné que les affections reconnues comme étant dues aux persécutions ont été clarifiées du point de vue diagnostique, vous êtes prié(e) de bien vouloir limiter l'examen aux dimensions nécessaires pour pouvoir établir la nécessité et la capacité de faire une cure.

A..... le

Expertise médicale

relative à la demande d'accorder
une cure
au cours du traitement thérapeutique selon la
Loi fédérale d'Indemnisation (BEG)

sur de M./Mme

né(e) le à

demeurant :

Affections reconnues comme étant dues aux persécutions (suivant la décision administrative/l'accord/le jugement présenté(e) du)

IPP imputable : %

A. Antécédents

1. Etat de santé (surtout par rapport à l'évolution des affections reconnues comme étant dues aux persécutions, d'autres maladies particulières, accidents, etc.)

2. Soins donnés à ce jour (soins médicaux et traitements hospitaliers avec indication du temps) :

C. Spécifications de maladies

Quels troubles de santé y a-t-il (affections reconnues comme étant dues aux persécutions et autres) ?

D. Conclusions

1. Est-il nécessaire de faire une cure pour améliorer des affections reconnues comme étant dues aux persécutions (lesquelles, le cas échéant) efficacement ou est-ce que le même succès thérapeutique pourra être obtenu par d'autres mesures de traitement (traitements hospitaliers ou d'autres soins ambulatoires, moyens curatifs à domicile, etc.) ?

2. La personne examinée est-elle capable de faire une cure ou y a-t-il une contre-indication (toxicose focale, décompensation cardiaque, etc.) ? oui non

a) Quelle sorte de cure est proposée ?

- cure thermale libre
- cure climatique libre
- cure thermale dans un sanatorium
- cure climatique dans un sanatorium

3. La personne examinée est-elle en état de voyager seule ? oui non

Si non :

Est-il nécessaire d'avoir un accompagnateur/une accompagnatrice ?

seulement pour l'aller et retour ?
pour toute la durée de la cure ?

Raisons :

4. Quelles stations thermales/climatiques sont proposées ?

5. D'autres informations :

A le

.....
(Signature et cachet du médecin)